|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 1** | **Document C23/70-F** |
| **27 juin 2023** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Contribution de l'Algérie (République algérienne démocratique et populaire), du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire (République de), de l'Égypte (République arabe d'), du Ghana, du Kenya (République du), de Maurice (République de), du Nigéria (République fédérale du), de l'Ouganda (République de l'), du Sénégal (République du), de la République sudafricaine, de la Tunisie et du Zimbabwe (République du) | |
| FINANCEMENT DES INITIATIVES RÉGIONALES | |
| **Objet**  La présente proposition vise à alerter le Conseil sur la nécessité d'agir pour sauver la mise en œuvre des projets relevant des initiatives régionales adoptées à la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-22). Faute d'allouer des ressources financières aux initiatives régionales, les objectifs risquent de ne pas être atteints dans les délais impartis.  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil estinvité à **étudier la possibilité d'allouer** à la mise en œuvre des initiatives régionales, pour le cycle actuel, un montant au moins égal au montant alloué à cet effet lors du cycle précédent, ainsi que d'**adopter** les mesures correctives à long terme proposées, qui rendront possible en partie la mise en œuvre des projets relevant des initiatives régionales.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  [*Rapport final de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Kigali, 2022), Partie III – Initiatives régionales*](https://www.itu.int/fr/publications/ITU-D/Pages/publications.aspx?parent=D-TDC-WTDC-2022&media=electronic)*;* [*Résolution 25 (Rév. Bucarest 2022) de la Conférence de plénipotentiaires*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-025-F.pdf) | |

Introduction

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-22), qui s'est tenue à Kigali (Rwanda) en juin 2022, a adopté le Plan d'action de Kigali, dont la mise en œuvre prévoit vingt-huit (28) initiatives régionales menées dans les six régions de l'UIT‑D (Annexe 1, initiatives régionales). L'Afrique a adopté quatre initiatives régionales, analogues pour la plupart à celles des autres régions. La similitude des initiatives régionales pour les six régions de l'UIT-D, mais davantage encore pour les pays en développement, confirme que le règlement des problèmes et des obstacles liés au développement du numérique passe par des solutions concertées et collaboratives à l'échelle mondiale. De même, à la CMDT‑22, l'UIT a lancé une méthode pragmatique de conclusion de partenariats avec divers organismes afin de progresser dans la stratégie en matière de connectivité.

Lors de la Conférence des plénipotentiaires qui s'est tenue à Bucarest (Roumanie) en 2022, aucune ressource financière n'a été prévue dans le plan quadriennal de l'Union pour la mise en œuvre des projets relevant des initiatives régionales. Partant, dans les faits, les projets relevant des initiatives régionales ne sont pas financés. Si l'Union ne parvient pas à allouer des ressources à la mise en œuvre des projets relevant des initiatives régionales, il est peu probable que les objectifs des initiatives régionales seront atteints au cours de ce cycle. Le temps presse pour mettre effectivement en œuvre les initiatives régionales, puisque 12 mois se sont déjà écoulés depuis la CMDT-22 et qu'il ne reste que 3 ans avant la prochaine CMDT.

Le Conseil doit prendre des mesures résolues pour remédier à la situation et garantir la mise en œuvre des projets conçus dans le cadre des initiatives régionales.

Mise en œuvre des initiatives régionales

Il est certain que la mise en œuvre des initiatives régionales demande beaucoup de ressources et de partenariats entre l'UIT et les membres, d'autres organisations des Nations Unies, le secteur privé et les organisations de la société civile. Deux moyens permettraient de rendre en partie possible la mise en œuvre des projets relevant des initiatives régionales:

i) L'UIT doit y consacrer des ressources financières en propre pour stimuler une mobilisation efficace et attirer des partenaires qui engagent des fonds en contrepartie pour réaliser des projets au titre d'initiatives régionales. L'expérience passée le confirme: à sa session de 2018, le Conseil a approuvé des crédits budgétaires d'un montant total de 5 millions CHF à utiliser comme capital de démarrage pour les projets de l'UIT. Ces crédits budgétaires ont ensuite été corrélés à un financement plus important des donateurs et des partenaires par rapport à la période précédente, ce qui a eu pour effet d'augmenter la taille des projets relevant des initiatives régionales et d'en améliorer les résultats. L'amélioration des résultats et de la taille des projets pour lesquels un financement a été obtenu de partenaires s'est aussi retrouvée l'année suivante, où l'Union a alloué 9,4 millions CHF aux projets.

Il apparaît ainsi que plus le montant alloué aux initiatives régionales est élevé, plus des partenaires extérieurs sont susceptibles d'engager des fonds pour des projets liés à ces initiatives.

ii) Il est nécessaire de mettre en place une coopération et des partenariats inclusifs avec les parties prenantes aux niveaux local et régional, afin de mettre en œuvre les initiatives régionales, en particulier avec le secteur privé et les organisations donatrices, de manière à favoriser des retombées durables et à collaborer avec les parties prenantes de l'écosystème régional et local. Les forums régionaux pour le développement offriraient un cadre approprié pour prendre de tels engagements, ce qui en ferait de véritables forums pour le développement des TIC, où des partenariats pour le développement des TIC (projets relevant des initiatives régionales) seraient annoncés.

Dans ses rapports annuels au Conseil sur la réalisation des projets relevant des initiatives régionales, le BDT rendrait aussi compte du suivi et de l'application de ces engagements au titre de partenariats.

Proposition

Le Conseil est invité à étudier la possibilité d'allouer à la mise en œuvre des initiatives régionales, pour le cycle actuel, un montant au moins égal au montant alloué à cet effet lors du cycle précédent.

Conclusion

Le Conseil est invité à examiner le présent document.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_